

Capitale européenne de la culture pour les années 2005 à 2019: participation des nouveaux États membres

2003/0274(COD) - 15/03/2004

La commission a adopté le rapport de M. Michel ROCARD (PSE, F) qui approuve la proposition dans les grandes lignes, en 1ère lecture de la procédure de codécision, sous réserve de quelques amendements. Ceux-ci visent à garantir un financement adéquat de l'approche "à deux capitales" et invitent tous les États membres à présenter la candidature d'au moins deux villes pour attiser la concurrence.